

HONORAIRES DE L'AGENCE

(TVA actuelle = 8,5 %)

VENTES REMUNERATIONS DE NEGOCIATION

(à la charge du vendeur sauf stipulation contraire indiquée au mandat ou au compromis de vente)

Appartement / maison :

Montant de la Transaction :

- Moins de 50 000 € Forfait minimum 5 000 €
- De 50 001 à 80 000 € 10 % TTC
- De 80 001 € à 110 000 € 8 % TTC
- De 110 001 € à 200 000 € 7 % TTC
- De 200 001 € à 350 000 € 6 % TTC
- Au-delà de 350 000 € 5 % TTC

Terrain / SCI / Locaux commerciaux-professionnels : 10 %

LOCATIONS REMUNERATIONS DE NEGOCIATION



Locaux à usage d'habitation ou mixte / locaux meublés :

Quote-part locataire : Visites, constitution du dossier, Rédaction du bail	8€/m2
Etat des lieux	3€/m2
Quote-part propriétaire :	Un mois de loyer TTC

Locaux à usage commercial :

Quote-part locataire : Un mois TTC
Quote-part propriétaire : Un mois TTC

GESTION LOCATIVE

 Honoraires de gestion courante :	7,59 % TTC sommes encaissées
 SYNDIC DE COPROPRIETE :	16€ TTC par mois par lots principaux (forfait minimum de 2 500 € TTC)

Tarifs en vigueur au 1er janvier 2019